



ITTO

CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GENERALE

ITTC(XI)/18
4 décembre 1991

Original : ANGLAIS

ONZIEME SESSION
28 novembre - 4 décembre 1991
Yokohama

DECISION 4(XI)

CREATION D'UN COMITE FINANCIER

Le Conseil international des bois tropicaux,

Reconnaissant la situation de l'OIBT en tant qu'importante institution internationale,

Ayant examiné la pratique établie au sein d'organisations internationales, selon laquelle la responsabilité d'examiner périodiquement les propositions ayant des incidences sur les budgets administratifs annuels est impartie à des pays membres élus;

Tenant compte des délibérations du Conseil à sa dixième session à Quito [consignées dans les pages 19 et 20 du document ITTC(X)/20],

1. Décide de créer un Comité financier dont le mandat serait le suivant:
 - a. examiner la proposition de budget annuel;
 - b. examiner les incidences budgétaires du volume de travail annuel;
 - c. réexaminer les recettes de l'OIBT et dans quelle mesure elles imposent des contraintes pour le travail du Secrétariat;
 - d. recommander au Conseil des mesures à prendre éventuellement afin d'obtenir les ressources nécessaires pour réaliser le programme de travail.

Le Comité financier aurait également un rôle à jouer dans l'examen des états des comptes vérifiés et des projets de décisions susceptibles d'avoir des incidences sur le budget administratif.

2. Décide que la participation au Comité financier devrait être ouverte à tous les pays membres producteurs et consommateurs et qu'il serait présidé par le représentant d'un pays membre élu chaque année. Le premier Comité financier serait mis en place à la douzième session du CIBT.

3. Décide que le Comité financier devrait prévoir de se réunir durant les sessions du Conseil.